

Mexique. Enfin, le ministre des Transports, M. Douglas Young, a signé trois importants protocoles d'entente sur les transports concernant respectivement l'accès des camions-tracteurs et des semi-remorques à leurs territoires, la reconnaissance et la validité des «Licencias Federal de Conductor» et les permis de conduire commerciaux et la coopération technique dans le domaine des transports.

Le secrétaire Tello et le ministre Ouellet ont tenu d'importantes discussions sur la situation au Chiapas. En outre, M. Ouellet s'est entretenu séparément avec le président de la Commission nationale mexicaine des droits de la personne, M. Jorge Madrazo. Ce dernier a été invité à se rendre au Canada. De son côté, M. Tello a fait état des mesures prises jusqu'ici par le gouvernement mexicain et M. Ouellet a exprimé le souhait des Canadiens et des Canadiennes de voir le conflit aboutir à une solution pacifique qui tienne compte de ses causes profondes. Le secrétaire Tello a confirmé la détermination des autorités mexicaines de parvenir à un règlement négocié avec les populations autochtones du Chiapas et de mener une enquête approfondie sur toutes les allégations de violation des droits de la personne.

À l'issue de la réunion, les ministres ont tiré les conclusions suivantes :

- des efforts énergiques et concertés sont actuellement déployés en vue d'accroître les exportations canadiennes au Mexique; et
- une haute priorité devrait être accordée aux activités et aux échanges culturels et scolaires entre les deux pays.

M. Ouellet a annoncé en terminant que la prochaine réunion du Comité ministériel mixte Canada-Mexique se tiendra au Canada, en 1995.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874